

Qu'est-ce que l'Alternance



L'alternance permet de combiner études et pratique en entreprise. C'est une combinaison gagnante pour décrocher un diplôme du CAP au bac+5 et ainsi obtenir un premier emploi qualifié.

Avec l'alternance, vous allez alterner des périodes d'enseignement théorique dans un établissement de formation et des périodes de mise en pratique en entreprise.

La formation pourra se faire soit sous statut scolaire, avec des stages en milieu professionnel ou sous statut salarié : dans ce cas vous devrez signer un contrat avec une entreprise et vous serez salarié.



Quel contrat peut-on signer



Il existe 2 contrats :

- Le [contrat d'apprentissage](#) pour acquérir un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (CAP, Bac professionnel, BTS, DUT, licence professionnelle, master professionnel). Le contrat d'apprentissage est ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans révolus et s'effectue la plupart du temps dans la continuité d'une scolarité.



- Le [contrat de professionnalisation](#) qui vise avant tout l'emploi ou le retour à l'emploi. Le contrat prévoit une action de professionnalisation : le jeune doit suivre une formation qualifiante en rapport avec le poste qu'il occupe au sein de l'entreprise. Le contrat de professionnalisation est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus.



Si je suis au collège sans avoir 15 ans puis-je accéder à l'alternance



L'alternance n'est pas possible pour les moins de 15 ans mais ils peuvent choisir une "[3e prépa-métiers](#)" pour découvrir le monde du travail. Dans cette classe ils pourront effectuer des stages et suivre des ateliers de découverte métiers. Ils pourront aussi avoir des périodes en lycées professionnels ou en CFA (Centre de Formation d'Apprentis).

Si je veux aller au lycée pourrais-je avoir de l'alternance ?



Choisir l'alternance au lycée, c'est choisir la voie professionnelle. Si vous optez pour cette voie, vous devrez choisir une spécialité de [CAP](#), préparé en deux ans, ou de [bac professionnel](#), préparé en trois ans. Ces diplômes peuvent aussi être suivis sous statut salarié dans un lycée professionnel, un CFA, une MFR (maison familiale et rurale), etc.



Si je suis étudiant et que j'intègre une filière de l'enseignement supérieur suis-je aussi concerné par l'alternance ?

La plupart des BTS peuvent se préparer en apprentissage. À l'université, certains DUT, licences professionnelles et masters professionnels peuvent également se préparer en apprentissage. Des écoles de commerce et des écoles d'ingénieurs proposent, elles aussi, cette formule.



Notez bien : Les diplômes préparés dans le cadre de l'apprentissage sont identiques à ceux qui se préparent dans la filière scolaire "classique" : même niveau de qualification, même programme.

Longtemps cantonnées à certains secteurs d'activité (hôtellerie, bâtiment, commerce), les formations en alternance se sont développées en quelques années dans la plupart des secteurs d'activité, et notamment dans les métiers du tertiaire.



Autre remarque :

En apprentissage, vous avez le statut de salarié et vous touchez une rémunération. Mais cela suppose aussi d'assumer les contraintes de la vie active (rythme soutenu, responsabilités professionnelles, 5 semaines de congés payés seulement au lieu des longues vacances scolaires...) sans pour autant délaissier vos études. Il faut faire preuve de maturité.



Comment trouver les formations en apprentissage ?

Consultez les fiches métiers en ligne sur le site « <https://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers> ». À chaque fiche métier est associée la ou les formations permettant d'y accéder. Choisissez une formation et sélectionnez les établissements qui la proposent. Le champ des modalités de l'établissement précisera si la scolarité est possible en apprentissage.

Consultez les sites internet des établissements et contactez-les pour connaître leurs dates de journées portes ouvertes (virtuelles ou/et présentiels) et leurs modalités d'inscription.



N'hésitez pas à vous faire aider en parlant de votre projet auprès d'un psychologue de l'éducation nationale dans le CIO (centre d'information et d'orientation) le plus proche de chez vous.

Pour mieux connaître les contrats, consultez le tableau ci-dessous :



■ TABLEAU COMPARATIF DES CONTRATS EN ALTERNANCE

	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Public ciblé	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes de 16 à 29 ans révolus • Jeunes de 15 ans ayant terminé la classe de 3e • Pas de limite d'âge pour les travailleurs handicapés • Pas de limite d'âge pour les sportifs de haut niveau • Pas de limite d'âge pour ceux qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes de 16 à 25 ans révolus sortis du système éducatif sans qualification professionnelle / ceux qui veulent compléter leur formation • Demandeurs d'emploi de plus de 26 ans • Bénéficiaires du RSA, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH); • Personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI)
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir un diplôme ou un titre enregistré au RNCP (Répertoire nationale des certifications professionnelles) • Acquérir de l'expérience en entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir une qualification professionnelle reconnue et de l'expérience en entreprise • Réussir son insertion ou réinsertion professionnelle
Type de contrat	CDD égal à la durée de la formation ou CDI	CDD ou CDI
Formation	Variable selon le niveau de qualification préparé	150 heures minimum sur la durée totale du contrat
Statut dans l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Salarié, apprenti • Relevant de la formation initiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Salarié, stagiaire de la formation professionnelle continue • Relevant de la formation continue
Entreprises d'accueil	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises, en dehors de la fonction publique
Encadrement dans l'entreprise	Maître d'apprentissage	Tuteur
Rémunération minimum	Un pourcentage du SMIC (de 27 à 100 %) variable selon l'âge et l'année de formation	Un pourcentage du SMIC (de 55 à 100 %) variable selon l'âge et le niveau de formation

Comment savoir si je suis fait pour l'alternance ?



Je m'adapte facilement

Deux jours à l'école / trois jours en entreprise ou bien une semaine à l'école / trois semaines en entreprise ou encore un mois à l'école / un mois en entreprise : le rythme est variable, mais dans tous les cas les formations en alternance vous font changer régulièrement d'univers. Savoir s'adapter à ces contextes différents représente donc un gage de réussite.

Je me renseigne sur les secteurs d'activité et les métiers

Tous les secteurs d'activité et presque tous les métiers sont accessibles par la voie de l'alternance : commerce, artisanat, comptabilité-gestion, social, paramédical, informatique... Vous avez l'embarras du choix. Prenez le temps de réfléchir à ce qui vous attire et allez à la rencontre de professionnels pour discuter de leur travail au quotidien.

Je suis prêt/e à bouger

Le centre de formation et l'entreprise d'accueil sont rarement situés à proximité. Certains apprentis suivent même leur formation dans une autre région. Êtes-vous prêt à partir ?

Je suis prêt/e à m'investir

Vous devrez fournir des efforts pour mener de front vos études et une vie de salarié. Dans certains secteurs, le travail en entreprise débute plus tôt que les cours en centre de formation. "C'est dur de se lever à 5 heures du matin pour aller bosser quand on a terminé la veille un devoir pour l'école à minuit", témoigne Ba, apprenti en 2e année de BTS bâtiment. La charge n'est pas insurmontable et la plupart des jeunes, comme Ba, y font face. Néanmoins, 10 % à 25 % des apprentis rompent leur contrat avant la fin de leur formation.

Et à étudier aussi

Les apprentis préparent les mêmes diplômes que les élèves sous statut scolaire. Mais ils ont moitié moins de temps en classe pour cela ! L'alternance représente une autre façon d'apprendre et il n'est pas rare qu'elle remotive des élèves qui croyaient à tort ne pas être faits pour apprendre.

J'ai envie d'autonomie

Même si elle est modeste, la rémunération du contrat d'alternance apporte un peu d'autonomie financière. Vos premiers pas dans le monde du travail vous permettront également de gagner en maturité et en responsabilité.



L'alternance ? Je suis partant/e mais comment trouver une entreprise ?

Trouver une entreprise qui accepte de vous prendre en contrat d'alternance n'est pas toujours facile. C'est une véritable recherche d'emploi : lettres de motivation, CV, entretiens, candidatures spontanées... A contrario, dans certains secteurs professionnels (notamment en chaudronnerie, mécanique, maintenance industrielle, énergie...), c'est l'entreprise qui peine à trouver des apprentis.

Dans tous les cas il faut s'y prendre bien avant le début de la formation : si vous voulez entrer en formation en septembre, débutez vos recherches et contacts dès janvier.

Quelques pistes et lieux ressources pour vous aider



► Le bouche à oreilles et les candidatures spontanées

Parlez-en autour de vous, proches, famille, voisins, enseignants et également lors de vos stages en entreprise... L'expérience prouve que c'est l'une des façons très efficace de trouver un contrat d'apprentissage.

Recherchez les coordonnées des entreprises du secteur d'activité visé sur les pages jaunes ou allez directement sur leur site web si elles en possèdent un. Postulez en joignant un CV et une lettre de motivation.

Mais aussi :

► Les CFA :

Les Journées portes ouvertes. Certains CFA proposent un accompagnement dans la recherche d'entreprises ou des listes d'entreprises à contacter. D'autres CFA recensent également sur leur site web des offres de contrat d'apprentissage d'entreprise.



► Les sites de recrutement

Consultez les offres de contrat en alternance disponibles sur le [portail de l'alternance](#), sur le [site de Pôle emploi](#), sur les sites généralistes de recherche d'emploi tels que [RegionsJob](#), [Monster](#), [Cadremploi](#) en tapant "apprentissage" en mot-clé.

► Les forums et salons

Consultez le calendrier des salons sur la région Auvergne Rhône Alpes : <https://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Auvergne-Rhone-Alpes/Grenoble>



► Les points A : réseau d'accueil conseil des CCI

Les CCI (chambres de commerce et de l'industrie) mettent à votre service des conseillers spécialistes de l'apprentissage. Capables de vous informer sur les contrats, les métiers et des formations par alternance, les CCI proposent des mini-stages, pour approfondir vos connaissances sur les métiers et découvrir les entreprises : dispositifs "mercredi de l'apprentissage", "les stages de découvertes"

Voir les [Réseau Point A des CCI](#)

Et le calendrier des événements [CCI de France](#)

Consultez le site dédié aux offres de contrat : <https://www.haute-savoie.cci.fr/votre-cci/prestations/401-bourse-de-l-apprentissage-candidat>

► **Les chambres de métiers et de l'artisanat**

Si vous voulez préparer une formation qui relève de l'artisanat, faites-vous aider par le Centre d'aide à la décision (CAD) de la Chambre de métiers et de l'artisanat de votre département.

Consultez le [Centre d'aide à la décision \(CAD\)](#)

► **L'alternance dans les grandes entreprises**

Les grandes entreprises sont présentes sur tout le territoire et peuvent vous permettre de préparer un diplôme en apprentissage. Beaucoup d'entre elles ont une rubrique dédiée sur leur site pour les recrutements en alternance.

► **Les Missions locales**

Capables de vous accompagner dans la construction d'un projet, ses professionnels proposent des dispositifs pour découvrir les métiers.

<https://www.mission-locale.fr/annuaire/agence/mission-locale-annecy>

